

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238

31 janvier 2013

SOMMAIRE

Alkali Luxembourg, S.à r.l.	11406	PKF Weber & Bontemps	11388
Art of Intelligence S.à r.l.	11420	Planinvest S.à r.l.	11388
Franchise International (Luxembourg) ...	11403	Plurisport International S.A.	11390
IV Capital S.à r.l.	11418	Pomalux S.A.	11390
IV Four Holding S.A.	11418	Pro-Constructions S.A.	11395
J.P. Morgan Specialist Funds	11418	Proximo S.à r.l.	11395
Khajuraho Equity Trading S.à r.l.	11423	QBIC	11398
Kilwinning S.A.	11423	Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l.	11395
Kim S.A.	11423	Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l.	11398
Kimura Finance S.A.	11424	Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l.	11398
King's Cross Asset Funding 12	11419	Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l.	11398
King's Cross Asset Funding 14	11419	Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l.	11395
King's Cross Asset Funding 22	11419	Qurtech	11400
King's Cross Asset Funding 24	11419	Rail Trade Luxembourg S.à r.l.	11401
King's Cross Asset Funding 3	11420	Raphael Investments S.à r.l.	11403
Kinnevik S.A.	11424	Resource Partners Holdings II S.à r.l.	11404
Kinnevik S.A.	11424	Restaurant Holding II S.à r.l.	11406
La Croisette Property S.A.	11424	Stratton Capital S.à r.l.	11378
Orascom TMT Investments S.à r.l.	11398	TCP Global Holdings, S.à r.l.	11382
Pensal Corporation S.à r.l.	11378	Terrami SCI	11386
Personal Properties S.A.	11379	Trufidee	11388
Personal Properties S.A.	11379	T Street Ventures S.à r.l.	11380
Personal Properties S.A.	11382	Veturi S.à r.l.	11396
Personal Properties S.A.	11380	VictorianFibre Holding & Co. S.C.A.	11390
Petrotrans S.A.	11382	Weather Investments II Sàrl	11398
Petrotrans S.A.	11382	Xylem International S.à r.l.	11401
Petrovaradin S.A.	11385	Xylem Water Solutions AB, Luxembourg Branch	11404
Petrovaradin S.A.	11385		
Pic 2 S.à r.l.	11385		
Piedra S.A.	11386		
Pischum S.à r.l.	11388		

Pensal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.812.

—
Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue extraordinairement en date du 28 décembre 2012

Le siège social a été transféré de L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PENSAL CORPORATION S.à r.l., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012171024/15.

(120225348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Stratton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.747.

—
L'an deux mil douze, le septième jour de décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ENSOF FINANCEMENT Ltd, une société des Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registrar of corporate affairs sous le numéro 1599269, avec siège social situé Road Town, bâtiment Nerine Chambers, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- ENSOF FINANCEMENT Ltd., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de STRATTON CAPITAL S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B140747 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2080 du 27 août 2008; et

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Version française:

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

Pouvoirs

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2012. LAC / 2012 / 58765. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166314/61.

(120219040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171025/9.

(120225391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171026/9.

(120225702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171027/9.

(120225703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 111.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171028/9.

(120225704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

T Street Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.882.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of October.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Heartland, LLC, a limited liability Company incorporated and existing under the laws of Alaska, USA, and having its registered offices at 550 North 5th Street, Suite 117, Rapid City, South Dakota 57701, USA,

here represented by Mr. Alain THILL, notary clerk, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal,

(hereinafter referred to as the "Appearing Party").

Such Appearing Party is the sole shareholder of T Street Ventures S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("S.à r.l."), duly incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (hereinafter referred to as "RCS") under number B 165882, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, on 5 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 405, page 19394, on 15th February 2012 and have not been amended since that time (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole share capital requires the notary to act the following declarations and statements:

1. That the share capital of the Company currently amounts to twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) divided in twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, fully paid up.
2. That pursuant to the shareholders register of the Company, the Appearing Party is the sole shareholder of the Company.
3. That the interim accounts of the Company have been prepared as of September 14, 2012 and approved by the Appearing Party and presented to the undersigned.
4. That the Appearing Party, acting its capacity of the sole shareholder, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect followed by its liquidation.
5. That the Appearing Party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
6. That the Appearing Party, acting its capacity of the sole shareholder, appoints itself liquidator of the Company and declares that the activity of the Company has ceased.
7. That in that capacity, the Appearing Party requests the notary to record that it has realised all of the Company's assets and has settled all liabilities and debts of the Company by way of payment or fully provided for of all of the known liabilities of the Company.
8. That the Appearing Party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to the sole shareholder.
9. That consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
10. That the full and complete discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates up to this day.
11. That it is expedient to proceed with the cancellation of the shareholders register.
12. That the books and records of the Company shall be kept for at least five years at the former registered office of the dissolved Company being 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 19,225.95.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the Appearing Party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy-holder of the Appearing Party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Haertland LLC, société à responsabilité limitée dûment constituée et existante sous les lois de l'Etat de l'Alaska, USA et ayant son siège social à 550 North 5th Street, Suite 117, Rapid City, South Dakota 57701, USA,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(ci-après la "Personne Comparante").

Telle Personne Comparante est l'actionnaire unique de T Street Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le "RCS") sous le numéro B 165882, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 février 2012, numéro 405, page 19394, et n'ont pas été modifiés depuis (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demande au notaire d'acter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, entièrement libéré.

2. Que selon le registre des actionnaires de la Société la Personne Comparante est l'actionnaire unique de la Société.

3. Que les comptes intermédiaires de la Société ont été préparés en date du 14 septembre 2012, ont été approuvés par la Personne Comparante et sont présentés au soussigné.

4. Que la Personne Comparante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5. Que la Personne Comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et est pleinement consciente de la situation financière de la Société.

6. Que la Personne Comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne liquidatrice de la Société et déclare que l'activité de la Société est cessée.

7. Qu'en cette qualité, la Personne Comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réalisé tous les actifs de la Société et avoir réglé tout le passif de la Société par paiement ou entière approvisionnement des dettes connues de la Société.

8. Que la Personne Comparante, étant investie de tous les avoirs, déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la Société avant tout paiement à l'actionnaire unique.

9. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme ayant été effectuée et terminée.

10. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

11. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

12. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Coûts et Frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement sept cent cinquante euros.

Le capital social est évalué à EUR 19.225,95.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la Personne Comparante, connu du notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012166321/117.

(120219536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171029/9.

(120225705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Petrotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.871.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171030/9.

(120225102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Petrotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.871.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171031/9.

(120225103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

TCP Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.013.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

The Children's Place Retail Stores, Inc., a corporation formed and existing under the laws of the State of Delaware (United States of America), with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporation under number 2162644,

here represented by Marie-Eve Delpech, attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of TCP Global Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 November 2012 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two US Dollars (USD 2), so as to raise it from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) up to an amount of twenty thousand and two US Dollars (USD 20,002) through the issuance of two (2) new shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each (the "New Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder further approves and accepts the payment of the New Shares through a contribution in kind (the "Contribution") by the Sole Shareholder in the amount of three hundred fifty-two million one hundred twenty-eight thousand seven hundred thirty-six US Dollars (USD 352,128,736) consisting in the contribution of a portion in the same amount of the thirty-five million nine hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-one (35,952,871) common shares (the "Common Shares"), having a par value of one HK Dollar (HKD 1) each, in The Children's Place (Hong Kong) Limited, a private company limited by shares, formed under the laws of Hong Kong, with registered address at Flat 01-12, 30/F, No. 1, Hung To Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong.

The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of three hundred fifty-two million one hundred twenty-eight thousand seven hundred thirty-six US Dollars (USD 352,128,736) which will be allocated to the Company as follows: two US Dollars (USD 2) will be allocated to the share capital and three hundred fifty-two million one hundred twenty-eight thousand seven hundred thirty-four US Dollars (USD 352,128,734) will be allocated to the share premium account.

The evidence of the existence and the value of the Contribution have been produced to the undersigned notary.

The Sole Shareholder declares that there are no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder further resolves to authorize any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the issue of the New Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand and two US Dollars (USD 20,002) represented by twenty thousand and two (20,002) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated seven thousand Euros (7,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

The Children's Place Retail Stores, Inc., une société formée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Delaware Division of Corporation sous le numéro 2162644,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associé unique (ci-après l'"Associé Unique") de TCP Global Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2012 (ci-après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux dollars US (USD 2) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000) à un montant de vingt mille et deux dollars US (USD 20.002) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'accepter le paiement des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature (la "Contribution") de l'Associé Unique d'un montant de trois cent cinquante-deux millions cent vingt-huit mille sept cent trente-six dollars US (USD 352.128.736) et consistant en une portion du même montant de trente-cinq millions neuf cent cinquante-deux mille huit cent soixante-et-onze (35.952.871) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), ayant une valeur nominale d'un dollar HK (HKD 1) chacune, dans The Children's Place (Hong Kong) Limited, une private company limited by shares, constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Flat 01-12, 30/F, No. 1, Hung To Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites pour un prix de souscription total de trois cent cinquante-deux millions cent vingt-huit mille sept cent trente-six dollars US (USD 352.128.736) qui sera alloué à la Société de la manière suivante: deux dollars US (USD 2) seront alloués au capital social et trois cent cinquante-deux millions cent vingt-huit mille sept cent trente-quatre dollars US (USD 352.128.734) seront alloués à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de la Contribution a été produite au notaire soussigné.

L'Associé Unique déclare qu'il ne subsiste aucune entrave au libre transfert de la Contribution à la Société.

L'Associé Unique décide d'autoriser chaque gérant de la Société et chaque employé de TMF Luxembourg S.A., agissant individuellement, de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille et deux dollars US (USD 20.002) représenté par vingt mille et deux (20.002) parts sociales d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept mille Euros (7.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-E. DELPECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56434. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166333/126.

(120219692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Petrovaradin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.403.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012171032/11.

(120225299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Petrovaradin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.403.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de PETROVARADIN S.A., tenue extraordinairement le 27 décembre 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Brigitte Gathy, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Made-moiselle Estelle Matera, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Messieurs Nicolas Hamel et Didier Schönberger et Madame Natacha Kolodziej-Steuermann (également Président du Conseil d'Administration).

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012171033/23.

(120225320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pic 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.122.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171035/9.

(120225211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Piedra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 108.498.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «PIEDRA S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 décembre 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17448.

- que la société «PIEDRA S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108 498,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075 du 21 octobre 2005,

se trouve à partir de la date du 20 décembre 2012 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 5 novembre 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171036/26.

(120226037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Terrami SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3448 Dudelange, 51, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg E 4.960.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Francis WALDBILLIG, licencié en politique économique et sociale, né à Dudelange, le 21 juin 1966, demeurant à L-3448 Dudelange, 51, rue Dicks;

2.- Chantal KALNY, directrice commerciale, née à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1961, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert;

3.- Daniel THILMANY, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 août 1965, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert,

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: TERRAMI SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents cinquante (2.550.-) euros, divisé en deux cent cinquante-cinq (255) parts de dix (10.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Francis WALDBILLIG, licencié en politique économique et sociale, né à Dudelange, le 21 juin 1966, demeurant à L-3448 Dudelange, 51, rue Dicks, quatre-vingt-cinq parts	85
2.- Chantal KALNY, directrice commerciale, née à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1961, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert, quatre-vingt-cinq parts	85
3.- Daniel THILMANY, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 août 1965, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert, quatre-vingt-cinq parts	85
Total: deux cent cinquante-cinq parts	255

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre cents (400.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants:

a) Francis WALDBILLIG, licencié en politique économique et sociale, né à Dudelange, le 21 juin 1966, demeurant à L-3448 Dudelange, 51, rue Dicks;

b) Daniel THILMANY, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 août 1965, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert.

3) La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-3448 Dudelange, 51, Rue Dicks.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Waldbillig, Kalny, Thilmany et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 13 décembre 2012. Relation EAC/2012/16709. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012166342/85.

(120218676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pischum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1813 Howald, 4, place de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 143.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PISCHUM S.à r.l.

Référence de publication: 2012171037/10.

(120225556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

PKF Weber & Bontemps, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.187.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2012

L'Assemblée acte la démission du commissaire TOP Audit (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée confirme la nomination de Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012171038/15.

(120225798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Planinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 159.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012171039/10.

(120225488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Trufidee, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 1.363.

L'an deux mil douze, le quatre décembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme la société anonyme «TRUFIDEE» ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1.363.

La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 27 mars 1931, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 28 du 14 avril 1931. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 418 du 21 mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent JOURET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rosella PASSUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize millions huit cent soixante-quatorze mille euros et soixante-dix cents (EUR 93.874.000,70) à trois cent quarante-trois millions huit cent soixante-quatorze mille euros et soixante-dix cents (EUR 343.874.000,70) avec l'émission de quatre millions deux cent quarante-huit mille quatre-vingt-huit (4.248.088) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par apport en numéraire par l'actionnaire unique de la société.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire présent ou représenté, les mandataires de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize millions huit cent soixante-quatorze mille euros et soixante-dix cents (EUR 93.874.000,70) à trois cent quarante-trois millions huit cent soixante-quatorze mille euros et soixante-dix cents (EUR 343.874.000,70) avec l'émission de quatre millions deux cent quarante-huit mille quatre-vingt-huit (4.248.088) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises par apport en espèces, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

la société anonyme de droit belge Sofina S.A, ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, 31, rue de l'industrie, ici représentée par Monsieur Laurent Jouret, précitée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 20 novembre 2012,

laquelle déclare souscrire les quatre millions deux cent quarante-huit mille quatre-vingt-huit (4.248.088) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 250.000.000) se trouve à la libre disposition de la société.

Preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quarante-trois millions huit cent soixante-quatorze mille euros et soixante-dix cents (EUR 343.874.000,70) représenté par cinq millions huit cent quarante-trois mille quatre-vingt-huit (5.843.088) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont et restent nominatives.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JOURET, M. NEZAR, R. PASSUCCI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012 Relation: LAC/2012/57899 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166353/82.

(120219265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Plurisport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.561.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 décembre 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 28.12.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012171041/16.

(120225427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pomalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.814.

—
Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171042/10.

(120225773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

VictorianFibre Holding & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.150.

—
In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of VictorianFibre Holding & Co S.C.A., a société en commandite par actions with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 16 May 2011, (published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11

August 2011, number 1843), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B161150 (the “Company”), the articles of which have been amended for the last time on 14 November 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial of 21 November 2012, number 2817.

The meeting was presided by Me Olivier Gaston-Braud, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Namik Ramic, maître en droit and as scrutineer Me Magdalena Staniczek, maître en droit, each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The present meeting was duly convened by convening notices sent by the associé commandité to all shareholders on 27th November 2012 by registered mail.

2. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list that all of the (one) (1) Management Share and five hundred and fifty nine million (559,000,000) Ordinary Shares of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J in issue are represented at the present meeting, so that the meeting is validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- Renewal, and extension of the validity period of, the authorised share capital of the Company (including the issued share capital) of one billion Euro (EUR1,000,0000,000) to be represented by Ordinary Shares of any Class or Category (provided that Shares of the Categories NV may never represent more than fifty (50) percent of the issued share capital at any time) so that any authorised but unissued Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the minutes of the present meeting in the Mémorial (unless further amended or extended by the General Meeting of Shareholders); renewal and extension of the suppression and waiver of, and authorisation to the Manager of the Company to suppress, limit or waive; any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorised share capital and any related procedures; authorisation to the Manager to issue shares or any securities, instruments or other rights giving rights or entitlement to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium, profits or other reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Manager or its delegate(s) (including as to the issue price) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights (and any related procedures) as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the present general meeting in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial; acknowledgment of the report by the Manager pursuant to article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights; consequential amendment of article 5.5. of the articles to read as follows:

“ **5.5.** The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at one billion Euro (EUR1,000,0000,000) to be represented by Ordinary Shares of any Class or Category (provided that Shares of the Categories NV may never represent more than fifty (50) percent of the issued share capital at any time). Any authorised but unissued Shares shall lapse five (5) years after publication of the notarial deed recording the minutes of the General Meeting held on 6 December 2012 (unless amended or extended by the General Meeting of Shareholders).

Any pre-emptive subscription rights for issues of Shares against cash as provided under Luxembourg law (and any related procedures) have been waived and the Manager is authorised to proceed to the issue of Shares within the authorised (unissued) share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Manager (including issue price or circumstances) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital, for a period ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the minutes of the General Meeting held on 6 December 2012 in the Mémorial (unless amended or extended by the General Meeting). “

- Amendment of Article 9 of the articles to read as follows:

Art. 9. Transfers of Securities.

9.1 The Securities of the Company are freely transferable subject to the provisions set forth in the present Articles as well as to the provisions of any applicable Arrangement (if any as the case may be). Any Transfer of Securities restrictions or provisions may be waived by the Manager. Any Transfer of Securities or purported Transfer of Securities which does not comply with the provisions of the Articles shall be null and void and of no effect as regards the Company, the Manager and the Shareholders and the Company shall not recognise or inscribe any such Transfer of Securities or purported Transfer of Securities.

9.2 Unless otherwise provided for in the applicable Arrangement (if any), any Transfer of Securities shall be subject to the relevant transferee becoming a party to such applicable Arrangement (if any as the case may be).

9.2 Any Securities held by an Other Shareholder (including any subscription rights, if any) shall be subject to a lock up period of three (3) years from the STA Closing Date. Notwithstanding such lock-up the following Transfers of Securities shall be permitted, subject to 9.2 above:

- a Transfer of Securities with the express prior written approval of the Manager;
- unless otherwise provided for in an applicable Arrangement, a Transfer of Securities to an Intermediate Vehicle, if (i) the Other Shareholder owns 100% of the share capital and voting rights in such Intermediate Vehicle, and (ii) the Other Shareholder guarantees the fulfilment of the obligations resulting from the applicable Arrangement (as the case may be) and the Articles by the Intermediate Vehicle as if the Investor still was the holder of the transferred Securities, and (iii) the Other Shareholder procures that, should its (direct or indirect) shareholding and/or voting rights in the Intermediate Vehicle fall below 100%, the transferred Securities shall be transferred to either the Other Shareholder or such Intermediate Vehicle that fulfils the prerequisites set forth in (i) and (ii) above.

9.4 The Securities shall further be subject to any such right of first offer, drag along, tag along, right to bid as may be set forth in the applicable Arrangement (if any as the case may be). In case of the exercise of drag along rights by the VF Shareholder(s), the Other Shareholders shall execute any such transfer forms, sale agreements or other documents as may be reasonably required by the VF Shareholder(s) in accordance with the applicable Arrangement. If a Shareholder defaults in relation thereto for a period of 3 days after having been requested to do so, the transfer of the relevant Securities shall occur automatically, and ownership of such Securities shall pass to the transferee, by written notice by the VF Shareholder(s) to the Company setting out the number and details of the relevant Securities, and the details of the transferee. The Company and the Manager are irrevocably instructed and authorised by all Shareholders (through the acquisition of Securities by such Shareholders), to, upon receipt of such notice by the Company, take any steps and sign any documents of transfer to document such transfer of ownership, and shall make due inscription of the transfer of the relevant Securities in its registers and/or books as relevant.

9.5 For the avoidance of doubt, no pledge or any other security interest may be granted by any holder of Securities (other than the VF Shareholder(s)) on all or part of its Securities without the prior written consent of the Manager.

After due deliberation the meeting resolved as follows:

First resolution

The meeting unanimously resolved to renew, and extend the validity period of, the authorised share capital of the Company (including the issued share capital) of one billion Euro (€ 1,000,000,000) to be represented by Ordinary Shares of any Class or Category (provided that Shares of the Categories NV may never represent more than fifty (50) percent of the issued share capital at any time) so that any authorised but unissued Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the minutes of the present meeting in the Mémorial (unless further amended or extended by the General Meeting of Shareholders. The meeting resolved, while acknowledging the report by the Manager pursuant to article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights (a copy of such report, initialled by the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith), to renew, and extend, the suppression and waiver of (and to suppress and waive), and the authorisation to the Manager of the Company to suppress, limit or waive, any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorised share capital and any related procedures. The meeting resolved to authorise the Manager to issue shares or any securities, instruments or other rights giving rights or entitlement to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium, profits or other reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Manager or its delegate(s) (including as to the issue price) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights (and any related procedures) as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the present general meeting in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial.

In consequence the meeting unanimously resolved to amend article 5.5. as set forth in the agenda (with insertion of the date of the present meeting.

Second resolution

The meeting unanimously resolved to amend article 9 of the articles of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VictorianFibre Holding & Co S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 16 mai 2011 suivant acte reçu du notaire soussigné, (publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 août 2011, numéro 1843), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 161150 (la "Société"), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 14 novembre 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial du 21 novembre 2012, numéro 2817.

L'assemblée été présidée par Me Olivier Gaston-Braud, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Namik Ramic, maître en droit, et comme scrutateur Me Magdalena Staniczek, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

4. La présente assemblée a été convoquée régulièrement par des avis de convocation envoyés par l'associé commandité à l'ensemble des détenteurs d'actions de commanditaire le 27 novembre 2012 par courrier recommandé.

5. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que la totalité des (1) Action de Commandité et des cinq cent cinquante neuf millions (559.000.000) d'Actions de Commanditaire des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J en émission sont représentées à la présente assemblée, permettant ainsi à l'assemblée d'être valablement constituée et de pouvoir valablement statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

6. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Renouvellement et prolongation de la période de validité du capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) s'élevant à un milliard d'euros (1.000.000.000 EUR) représenté par des Actions de Commanditaire de toute Classe ou Catégorie (à condition que les Actions des Catégories NV ne puissent jamais représenter plus de cinquante (50) pour cent du capital social émis à aucun moment) de sorte que les Actions autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication de l'acte enregistrant le procès-verbal de la présente assemblée au Mémorial (sauf nouvelle modification ou prolongation décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires); renouvellement et prolongation de la suppression de et de la renonciation à, et de l'autorisation au Gérant de la Société de supprimer, limiter ou renoncer à tout droit préférentiel de souscription prévu par la loi luxembourgeoise en matière d'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé ainsi que toute procédure y relative; autorisation au Gérant d'émettre des actions ou tout titre, instrument ou autre droit donnant des droits ou le droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes, bénéfiques ou autres réserves disponibles ou autrement conformément aux conditions déterminées par le Gérant ou son/ses délégué(s) (y compris concernant le prix d'émission) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription (et toute procédure y relative) tel que prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte notarié constatant la présente assemblée générale au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations; prise de connaissance du rapport par le Gérant conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux circonstances et aux prix d'émission d'actions en échange d'espèces sans droits préférentiels de souscription; modification en conséquence de l'article 5.5. des statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

“ **5.5.** Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à un milliard d'euros (1.000.000.000 EUR) représenté par des Actions de Commanditaire de toute Classe ou Catégorie (à condition que les Actions des Catégories NV ne puissent jamais représenter plus de cinquante (50) pour cent du capital social émis à aucun moment). Les Actions autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication de l'acte notarié constatant l'Assemblée Générale tenue le 6 décembre 2012 (sauf modification ou prolongation décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires).

Il a été renoncé à tous les droits préférentiels de souscription relatifs aux émissions d'Actions en contrepartie d'espèces tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et toutes procédures y relatives) et le Gérant est autorisé à procéder à l'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves ou primes disponibles ou autrement selon les termes et conditions déterminés par le Gérant (y compris le prix d'émission ou les circonstances) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription tel que prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte notarié constatant le procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 6 décembre 2012 (sauf modification ou prolongation décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires).”

- Modification de l'article 9 des statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 9. Transfert de Titres.

9.1. Les Titres de la Société sont librement cessibles sous réserve des dispositions des présents Statuts ainsi que des dispositions de tout Contrat applicable (le cas échéant). Le Gérant peut renoncer à toute restriction ou disposition relative au Transfert de Titres. Tout Transfert de Titres ou prétendu Transfert de Titres qui n'est pas conforme aux dispositions des Statuts sera nul et non-avenu et n'aura aucun impact sur la Société, le Gérant et les Actionnaires et la Société ne reconnaîtra ni n'inscrira un tel Transfert de Titres ou prétendu Transfert de Titres.

9.2. Sauf disposition contraire du Contrat applicable (le cas échéant), tout Transfert de Titres sera soumis au cessionnaire en question devenant partie à ce Contrat applicable (le cas échéant).

9.3. Tout Titre détenu par un Autre Actionnaire (y compris les droits de souscription, le cas échéant) sera soumis à une période de blocage de trois (3) ans à compter de la Date de Clôture du STA. Nonobstant ledit blocage, les Transferts de Titres suivants seront autorisés, sous réserve du point 9.2 ci-dessus:

- un Transfert de Titres moyennant le consentement écrit exprès préalable du Gérant;

- sauf disposition contraire d'un Contrat applicable, un Transfert de Titres vers un Véhicule Intermédiaire, dans le cas où (i) l'Autre Actionnaire détient 100% du capital social et des droits de vote dans ce Véhicule Intermédiaire, et (ii) l'Autre Actionnaire garantit la satisfaction des obligations résultant du Contrat applicable (le cas échéant) et des Statuts par le Véhicule Intermédiaire comme si l'Investisseur était toujours le détenteur des Titres transférés, et (iii) l'Autre Actionnaire fait en sorte que, dans le cas où sa participation (directe ou indirecte) et/ou ses droits de vote dans le Véhicule Intermédiaire deviennent inférieurs à 100%, les Titres transférés seront transférés soit à l'Autre Actionnaire soit audit Véhicule Intermédiaire satisfaisant les conditions préalables prévues aux points (i) et (ii) ci-dessus.

9.4. Les Titres seront par ailleurs soumis à tel droit de première offre ("préemption"), droit de sortie forcée ("drag along"), ou droit de sortie conjointe ("tag along"), droit de soumissionner ("right to bid") tel que prévu dans le Contrat applicable (le cas échéant). En cas d'exercice des droits de sortie forcée par le(s) Actionnaire(s) VF, les Autres Actionnaires signeront tout formulaire de transfert, contrat de vente ou autre document qui pourront être raisonnablement exigés par le(s) Actionnaire(s) VF conformément au Contrat applicable. Si un Actionnaire manque à ces obligations pendant trois jours après en avoir reçu l'instruction, le transfert des Titres en question aura lieu automatiquement, et la propriété de ces Titres sera transmise au cessionnaire, moyennant un avis écrit envoyé par le(s) Actionnaire(s) à la Société énonçant le nombre et les détails des Titres en question, ainsi que les détails des cessionnaires. La Société et le Gérant reçoivent de manière irrévocable l'instruction et l'autorisation par l'ensemble des Actionnaires (par l'acquisition de Titres par ces Actionnaires), sur réception par la Société de cet avis, de prendre toutes les mesures et de signer tous les documents de transfert afin d'enregistrer ce transfert de propriété, et inscrira régulièrement le transfert des Titres en question dans ses registres et/ou sa comptabilité, le cas échéant.

9.5 Afin d'éviter tout doute, aucun gage ou autre sûreté ne peut être octroyé(e) par un détenteur de Titres (autre que le(s) Actionnaire(s) VF) sur tout ou partie de ses Titres sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Après avoir délibéré de façon régulière, l'assemblée a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a, à l'unanimité, décidé de renouveler et de prolonger la période de validité du capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) s'élevant à un milliard d'euros (1.000.000.000 EUR) représenté par des Actions de Commanditaire de toute Classe ou Catégorie (à condition que les Actions des Catégories NV ne puissent jamais représenter plus de cinquante (50) pour cent du capital social émis à aucun moment) de sorte que les Actions autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication de l'acte constatant le procès-verbal de la présente assemblée au Mémorial (sauf nouvelle modification ou prolongation décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires). L'assemblée a décidé, tout en prenant connaissance du rapport par le Gérant conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux circonstances et aux prix d'émission d'actions en échange d'espèces sans droits préférentiels de souscription (une copie de ce rapport, paraphé par le bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement), de renouveler et de prolonger la suppression et la renonciation à (et de supprimer et de renoncer à), et l'autorisation au Gérant de la Société de supprimer, limiter ou renoncer à tout droit préférentiel de souscription prévu par la loi luxembourgeoise en matière d'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé ainsi que toute procédure y relative. L'assemblée a décidé d'autoriser le Gérant à émettre des actions ou tout titre, instrument ou autre droit donnant des droits ou le droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes, bénéfices ou autres réserves disponibles ou autrement conformément aux conditions déterminées par le Gérant ou son/ses délégué(s) (y compris concernant le prix d'émission) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription (et toute procédure y relative) tel que prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte notarié constatant la présente assemblée générale au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par conséquent, l'assemblée a, à l'unanimité, décidé de modifier l'article 5.5. sous la forme énoncée dans l'ordre du jour (avec insertion de la date de la présente assemblée).

Seconde résolution

L'assemblée a, à l'unanimité, décidé de modifier l'article 9 sous la forme énoncée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau ainsi que le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, O. GASTON-BRAUD, M. STANICZEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59335. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166364/258.

(120218933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pro-Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 76.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012171044/10.

(120225286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Proximo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 114.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171045/9.

(120225542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.878.

En date du 21 décembre 2012, Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de type B de la société Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., avec siège social au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140878.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171046/14.

(120225373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.878.

En date du 21 décembre 2012, Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de type B de la société Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à

r.l., avec siège social au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140878.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171047/14.

(120225373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Veturi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.410.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY 82009 Cheyenne, 7302 Yellowstone Road (U.S.A.), ci-après "le comparant",

représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée VETURI S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 124.410, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 676 du 21 avril 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée VETURI S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société VETURI S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société VETURI S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société VETURI S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office at WY 82009 Cheyenne, 7302 Yellowstone Road (U.S.A.), hereinafter "the appearing party",

here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) VETURI S.à r.l., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 124.410, was incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on the 21st of December 2006, published in the Mémorial C number 676 of the 21st of April 2007.

II.- That the capital of the company VETURI S.à r.l., prenamed, presently amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company VETURI S.à r.l..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company VETURI S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company VETURI S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012166370/97.

(120219405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.878.

En date du 21 décembre 2012, Mark Donnelly, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de type A de la société Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., avec siège social au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140878.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171048/14.

(120225373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.878.

En date du 21 décembre 2012, Pierre Feltgen, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de type A de la société Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140878.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171049/14.

(120225373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

QBIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 11, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.722.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171050/10.

(120225893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**Orascom TMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Weather Investments II Sarl).**

Capital social: EUR 375.337.525,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.440.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Marchmont Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 89, Nexus Way, KY- KY1-9007 Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number OG-253234 ("Marchmont"); and

2. Marchco Holding Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at the offices of Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Gran Cayman KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number OG-273105, ("Marchco Holding", together with Marchmont, the "Shareholders")

each hereby represented by Mr Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare that they are the only shareholders of Weather Investments II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.440, incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1048, dated 17 October 2005 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 569, dated 17 March 2010 (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above mentioned, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Company to "Orascom TMT Investments S.à r.l.";
2. To amend paragraph 1 of article 1 of the Articles of Association so as to reflect the resolution to be adopted under the preceding item;
3. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to change the name of the Company to "Orascom TMT Investments S.à r.l.".

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Shareholders RESOLVED to amend paragraph 1 of article 1 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of Orascom TMT Investments S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately thousand euro (EUR 1,000.00).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Marchmont Limited, une société constituée et existante selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à 89, Nexus Way, KY- KY1-9007 Camana Bay, Grand Caïman, Iles Caïman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïman sous le numéro OG-253234 ("Marchmont"); et

2. Marchco Holding Limited, une société constituée et existante selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Gran Cayman KY1 -9007, Iles Caïman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïman sous le numéro OG-273105 ("Marchco Holding", ensemble avec Marchmont, les "Associés");

chacune ici représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Les comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés de Weather Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.440, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, le 24 mai 2005, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1048, en date du 17 octobre 2005 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, le 30 décembre 2009, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69, en date du 17 mars 2010 (les "Statuts").

Les comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société à "Orascom TMT Investments S.à r.l.".
2. Modification du paragraphe 1 de l'article 1 des Statuts afin de refléter la résolution à prendre sous le point ci-dessus.
3. Divers.

Les comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer la dénomination sociale de la Société à "Orascom TMT Investments S.à r.l.".

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les Associés ont décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 1 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination Orascom TMT Investments S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56940. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166377/112.

(120218852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Qurtech, Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.949.

—
Rectificatif du dépôt du 01/08/2012 - L120134634

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012171052/11.

(120225786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Rail Trade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 150.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171053/9.

(120225361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Xylem International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December, at 6.00 p.m..

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Xylem Global S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 172.763 and having a share capital of EUR 18,656,080 (eighteen million six hundred and fifty-six thousand and eighty euro) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal given in Luxembourg on December 4, 2012,

which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of Xylem International S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.132 (the Company), the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that

I. It is the sole shareholder of the Company and holds all 4,524 (four thousand five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 113,100 (one hundred thirteen thousand one hundred euro).

II. The Sole Shareholder recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Capital reduction of the Company by an amount of EUR 100,600 (one hundred thousand and six hundred euro) so as to reduce it from its present amount of EUR 113,100 (one hundred thirteen thousand one hundred euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) and by repurchase and cancellation of 4,024 (four thousand and twenty-four) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, by issuance of a claim in an amount of EUR 55,064,859.48 (fifty-five million sixty-four thousand eight hundred and fifty-nine euro and forty-eight cents), being the fair market value of the 4,024 (four thousand and twenty-four) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro).

2. Amendment of article 4, first paragraph, of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolution to be adopted under item 1) of the Agenda.

III. The Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company currently amounting to EUR 113,100 (one hundred thirteen thousand one hundred euro) by an amount of EUR 100,600 (one hundred thousand and six hundred euro) so as to bring the share capital to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by repurchase and cancellation of 4,024 (four thousand and twenty-four) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro)

The Sole Shareholder resolves that instead of proceeding to a cash payment in an amount of an amount of EUR 55,064,859.48 (fifty-five million sixty-four thousand eight hundred and fifty-nine euro and forty-eight cents), being the fair market value of the 4,024 (four thousand and twenty-four) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro), to have such payment recorded as a claim the Sole Shareholder holds against the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the 1st paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,200 (two thousand two hundred euro).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierten Dezember, um 18:00 Uhr.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen

Xylem Global S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 172.763 und einem Stammkapital von EUR 18.656.080.- (achtzehn Millionen sechshundertsechszunderttausend und achtzig Euro) (der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 4. Dezember 2012,

welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichnenden Notar, dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden,

zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschaft Xylem International S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 144.132 (die Gesellschaft), wobei der Alleinige Gesellschafter anstelle der Versammlung handelt.

Der Alleinige Gesellschafter ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 4.524 (viertausendfünfhundertvierundzwanzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro), welche ein Gesamtkapital von EUR 113.100.- (hundertdreizehntausendeinhundert Euro) darstellen.

II. Der Alleinige Gesellschafter erklärt, ausführlich über die auf der Grundlage der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüsse informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Reduzierung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 100.600 (hunderttausendsechshundert Euro) um es von seinem aktuellen Stand von EUR 113.100.- (hundertdreizehntausendeinhundert Euro) auf EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) herabzusetzen durch den Rückkauf und Streichung von 4.024 (viertausend und vierundzwanzig) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro) durch Ausgabe einer Forderung in einem Betrag von EUR 55.064.859,48 (fünfundfünfzig Millionen vierundsechzigtausendachtundneunundfünfzig Euro und achtundvierzig Cents), welche der fairen Marktwert der 4.024 (viertausend und vierundzwanzig) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro) darstellt.

2. Abänderung von Artikel 4, erster Absatz der Satzung, entsprechend den gemäß den Tagesordnungspunkt 1) zu fassenden Beschluss.

III. Der Alleinige Gesellschafter fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 100.600 (hunderttausend-sechshundert Euro) zu reduzieren um es von seinem aktuellen Stand von EUR 113.100.- (hundertdreizehntausendeinhundert Euro) auf EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) herabzusetzen und 4.024 (viertausend und vierundzwanzig) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro) rückzukaufen und die Geschäftsanteile zu streichen.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt anstatt einen Betrag von 55.064.859,48 (fünfundfünfzig Millionen vierundsechzigtausendacht-hundert-neunundfünfzig Euro und achtundvierzig Cents), welche der fairen Marktwert der 4.024 (viertausend und vierundzwanzig) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro) darstellt, auszuzahlen, eine Forderung in gleichem Betrag an den Alleinigen Gesellschafter auszugeben.

Zweiter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt der Alleinige Gesellschafter, den 1. Absatz von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausend-fünfhundert Euro) vertreten durch 500 (fünfhundert) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro)."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich auf EUR 2.200 (zweitausendzweihundert Euro).

Der Unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Vollmachtnehmerin der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst worden ist, und dass auf Verlangen derselben Vollmachtnehmerin bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde hat die Vollmachtnehmerin der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: D. Kolbach, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1570. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166392/127.

(120219076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Raphael Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Raphael Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012171054/11.

(120225424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Franchise International (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.666.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°65569 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171058/10.

(120224881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Resource Partners Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 178.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Decembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012171060/10.

(120224959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Xylem Water Solutions AB, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.557.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Resolutions of the Board of Directors of Xylem Water Solutions AB (the Company) taken in the course of a meeting pursuant to the Articles of Association of the Company at its the registered office in Emmaboda on 17 December 2012

On 17 December 2012, the board of directors of Xylem Water Solutions AB (hereafter the Company), a limited liability company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 361 80 Emmaboda, Sweden, having a share capital of SEK 50,000,000 and registered in the Swedish Companies Registration Office (Bolagsverket) under number 556010-9422, RESOLVES to open a branch of the Company in Luxembourg (hereafter the Branch), with effect from 17 December 2012

The details of that Branch are described hereafter:

1. Branch name. Xylem Water Solutions AB, Luxembourg Branch.

2. Branch address. 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

3. Branch purpose. The purpose of the Branch is to hold and manage intellectual property, including but not limited to product development and registration and defence of patents, trademarks and trade-names, technology and knowhow relating to equipment, products, spare parts and systems for the administration, cleaning and transport of water, to hold financial instruments and debt instruments and to hold Luxembourg and foreign companies. The Branch can administer, grant licenses and other rights in respect of the intellectual property and receive royalties in connection therewith.

4. Persons legally authorized to bind the Company vis-à-vis third parties and to represent it in court. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two directors of the Company and can be represented in court by any director of the Company.

The board of directors of the Company consists of:

Michael Kuchenbrod appointed to the board on 18 June 2012

Gretchen McClain appointed to the board on 18 June 2012

Ulf Arbeus appointed to the board on 18 June 2012

Ylva Lindquist appointed to the board on 18 June 2012

Timothy Nelson appointed to the board on 18 June 2012

5. Persons legally authorized to bind the Branch vis-à-vis third parties and represent it in court. The Branch will be bound in all circumstances by the signature of the legal representative of the Branch.

Pascale Wagner, residing at 94, route de Luxembourg, L-7374 Helmdange (Grand Duchy of Luxembourg), is appointed legal representative of the Branch as and from 17 December 2012 and for the duration of her employment with the Branch in that capacity, with all powers necessary to carry out the daily management of the Branch. The legal representative will also represent the Branch in court in Luxembourg.

The legal representative of the Branch is empowered to represent the Branch in respect of the following actions:

- Take whatever action that is necessary in respect of the intellectual property (including the transfer of title and legal rights)

- Grant licenses and other rights in respect of the intellectual property

- Enter into whatever contracts are necessary in respect of the intellectual property

- Enter into employment agreements in the name and on behalf of the Branch

- Enter into whatever finance agreements for the Branch

- Set up in the name and on behalf of the Branch new companies in Luxembourg and abroad and make whatever capital contributions in connection therewith

- Enter into whatever service agreements as may be necessary.

These resolutions are worded in English followed by a French translation. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Résolutions du conseil d'administration de Xylem Water Solutions AB (la Société) prises au cours d'une réunion tenu conformément aux statuts de la Société à son siège social à Emmaboda en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, le conseil d'administration de Xylem Water Solutions AB (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée de droit suédois, ayant son siège social à 361 80 Emmaboda, Suède, ayant un capital social de SEK 10.000.000 et immatriculé auprès du Bureau d'Immatriculation des Sociétés (Bolagsverket) sous les numéro 556010-9422, a décidé d'ouvrir une succursale de la Société à Luxembourg (ci-après la Succursale), avec effet au 17 décembre 2012.

Les détails de cette Succursale sont décrits ci-après:

1. Nom de la Succursale. Xylem Water Solutions AB, Luxembourg Branch.

2. Adresse de la Succursale. 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

3. Objet de la Succursale. L'objet de la Succursale est de détenir et gérer de la propriété intellectuelle, y inclus, mais pas limité à la production de produits, l'immatriculation et la défense de brevets, marques et noms commerciaux, technologie et savoir-faire relatif à de l'équipement, produits, pièces détachées et systèmes pour la gestion, l'épuration et le transport des eaux, de détenir des instruments financiers et instruments de dette et de détenir des sociétés à Luxembourg et à l'étranger. La Succursale peut gérer, octroyer des licences et autres droits relatifs à la propriété intellectuelle et recevoir des redevances (royalties) en rapport avec celle-ci.

4. Personnes habilitées à engager la Société à l'égard des tiers et à la représenter en justice.

La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil administration de la Société, quels qu'ils soient, et peut être représentée en justice par tout membre du conseil administration de la Société quel qu'il soit.

Le conseil administration de la Société se compose de:

Michael Kuchenbrod nommé au conseil en date du 18 juin 2012

Gretchen McClain nommée au conseil en date du 18 juin 2012

Ulf Arbeus nommé au conseil en date du 18 juin 2012

Ylva Lindquist nommée au conseil en date du 18 juin 2012

Timothy Nelson nommé au conseil en date du 18 juin 2012

5. Personnes habilitées à engager la Succursale à l'égard des tiers et à la représenter en justice. La Succursale sera engagée en toutes circonstances par la signature du représentant permanent de la Succursale.

Madame Pascale Wagner, demeurant à 94, route de Luxembourg, L-7374 Helmdange (Luxembourg), est nommée représentant légal de la Succursale à compter du 17 décembre 2012 et pour la durée de son emploi au sein de la Succursale en cette capacité, avec tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer la gestion journalière de la Succursale. Le représentant permanent de la Succursale représentera également la Succursale en justice au Luxembourg.

Le représentant permanent de la Succursale a le pouvoir d'engager la Succursale en ce qui concerne, sans que cette énumération soit limitative:

- tout acte nécessaire en rapport avec la propriété intellectuelle (y compris le transfert de titre et de droits juridiques)
- octroi de licences et autres droits relatifs à la propriété intellectuelle
- signature de tout contrat nécessaire en rapport avec la propriété intellectuelle
- signature de tout contrat de travail au nom et pour le compte de la Succursale
- signature de tout contrat de financement pour le compte de la Succursale
- constitution de nouvelles sociétés à Luxembourg ou à l'étranger au nom et pour le compte de la Succursale et effectuer toute sorte d'apport en capital y relatif
- signature de toute sorte de contrat de service, si nécessaire.

Cette résolution est rédigée en langue anglaise suivie d'une traduction en français. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Référence de publication: 2012166393/95.

(120218951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Restaurant Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 351.143,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171061/10.

(120225867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Alkali Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.607.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"D. E. Shaw Alkali Portfolios, L.L.C.", a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 5141942,

here represented by Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on November 21, 2012 in New York, NY, USA.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Alkali Luxembourg, S.à r.l." (the Company), as a securitisation company subject to the provisions of the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the Securitisation Law, as well as these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate purpose.

3.1. The Company has as its purpose the entering into and performance of any and all securitisation transactions permitted under the Securitisation Law and to act as a securitisation vehicle for such transactions.

3.2. The Company may acquire or assume, directly or through another undertaking, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and other assets of any kind (movable, immovable, tangible, intangible) as well as the risks relating to obligations and commitments assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, by issuing securities of any kind, the value, yield or return of which depends on such risks. The acquisition or

assumption of such risks may be made by acquiring such claims, receivables and other assets by any means, guaranteeing such obligations and commitments or by the Company committing itself in any other way. The Company may also, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, assign or transfer the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.3. In connection with its activities as a securitisation company and within the limits of the Securitisation Law, the Company may (i) acquire, hold and dispose of any participations, rights and interests in and obligations of Luxembourg and foreign companies, whether directly or indirectly, by any means and in any form, (ii) acquire, purchase, subscribe to, transfer, sell, and exchange securities, bonds, notes and other financial instruments of any kind (whether issued by Luxembourg or foreign mutual or other similar funds or undertakings and including exchangeable and convertible securities) as well as receivables, claims, loans or credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) manage, develop and own a portfolio of assets comprising any of the above, in accordance with the relevant issue documentation.

3.4. In connection with its activities as a securitisation company and within the limits of the Securitisation Law, the Company may (i) borrow in any form, enter into loan agreements, issue notes and bonds of any type, certificates, shares, warrants and debt or equity securities of any kind, (ii) lend the proceeds of any borrowings or issues of securities to its subsidiaries or affiliated companies or any other companies, (iii) give guarantees and grant pledges, mortgages or any other type of security interests over all or some of its assets.

3.5. With a view to facilitating or achieving its corporate purpose, the Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions and use any techniques and instruments for the efficient managements of investments and the protection against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.6. The sole manager or the board of managers may create one or more compartments, within the Company (each a Compartment), each Compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company, as further specified in these Articles.

3.7. More generally, the Company may engage in any activity and carry out any transaction which is or may be necessary or useful with a view to achieving its corporate purpose, the above enumeration not being restrictive in any way.

3.8 The claims and other assets of the Company may only be assigned or transferred in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such claims and other assets.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form having a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, except as provided in articles 7 and 16 below.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (intervivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

7.1. The sole manager or the board of managers may create one or more Compartments. A Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or board of managers creating it, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company.

7.2. As between shareholders and creditors, a Compartment shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company (i) that have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights against or to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the sole manager or the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares relating to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Any Compartment may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company.

7.5. Where, pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 19 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the sole manager or the board of managers resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

10.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

10.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 11. Representation.

11.1. Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

11.2. Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

11.3. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Company Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

13.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

13.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

13.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

14.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

14.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

14.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

14.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

14.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

14.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. General meetings of shareholders relating to a specific Compartment.

15.1. The shareholders of the Company relating to a specific Compartment may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

15.2. The shareholders relating to other Compartments or the shareholders relating to the Company and not related to a specific Compartment may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

15.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of shareholders relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of shareholders of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

16.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

16.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law), the sole manager or the board of managers shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment in accordance with the following.

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the sole manager or the board of managers.

16.4. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

16.5. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m., provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

16.6. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Independent auditors.

17.1. The accounts of the Company shall be audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole manager or the board of managers in accordance with the Securitisation Law.

17.2. The sole manager or the board of managers shall determine the number, the remuneration and the term of office of the independent auditors.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Company Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

18.2. The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution.

19.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders adopted by a majority of shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and

will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. Special provisions

Art. 20. Article 64 of the Securitisation Law.

20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to petition for the bankruptcy of the Company and not to request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to seize any assets of the Company, irrespective of whether or not such assets belong to the Compartment in respect of which the shareholder, the investor, the creditor or such other party has invested in or has contractual rights against the Company or another Compartment.

VII. General provisions

Art. 21. Miscellaneous.

21.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

21.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

21.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

21.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the Company Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

"D. E. Shaw Alkali Portfolios, L.L.C." prenamed and represented as stated above, subscribes to one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately four thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr. Godfrey ABEL, born on July 2, 1960 in Brixworth, United Kingdom with professional address at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; and

b) "D. E. Shaw Alkali Portfolios, L.L.C.", a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 5141942

2. The following person is appointed as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an indefinite period:

"Ernst & Young S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"D. E. Shaw Alkali Portfolios, L.L.C.", une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès de la Division des Sociétés du Delaware, sous le numéro 5141942,

ici représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2012 à New York, NY, USA.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentées comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit des statuts d'une société à responsabilité limitée constituée aux termes des présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de «Alkali Luxembourg, S.à r.l.» (la Société), en tant que société de titrisation soumise aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation). La société est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par la Loi sur la Titrisation, ainsi que par les statuts de la Société (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements pourraient compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la réalisation et l'exécution de tout type d'opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et d'agir en tant que véhicule de titrisation pour ces transactions.

3.2. La Société peut en particulier prendre ou accepter, directement ou au travers d'une autre entreprise, les risques liés à la détention ou à la propriété de créances, de créances recouvrables, et de toute sorte d'actif (mobilier, immobilier, corporel, incorporel), ainsi que les risques liés aux obligations et engagements supportés par des tiers ou en relation avec tout ou partie des activités de tiers, par l'émission de titres de tout type, dont le montant, le produit et le remboursement font dépendre de tels risques. La prise ou l'acceptation de tels risques peuvent être effectuées en acquérant des créances, créances recouvrables, et autres actifs par tout moyen, garantissant de tels obligations et engagements, ou par la Société s'engageant elle-même de toute autre manière. La Société pourra également, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, céder ou transférer les créances et autres biens qu'elle détient, dans une ou plusieurs opérations ou de façon continue.

3.3. En relation avec ses activités propres à celles d'une société de titrisation et dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut (i) acquérir, détenir et disposer de toutes participations, tous droits, tous intérêts et obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères, tant directement qu'indirectement, par tous moyens et sous toutes formes, (ii) acquérir, acheter, souscrire à, céder, vendre, et échanger des titres, obligations, bons et tout autre instrument financier de tout

type (tant émis par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers que par d'autres fonds ou entreprises similaires et incluant des titres échangeables et convertibles), ainsi que des créances recouvrables, créances, prêts ou facilités de crédits et des conventions ou contrats y afférents, et (iii) gérer, développer et posséder un portefeuille d'actifs comprenant tout ce qui précède, conformément à la documentation publiée pertinente.

3.4. En relation avec ses activités propres à celles d'une société de titrisation et dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut (i) emprunter sous quelque forme que ce soit, contracter tout contrat de prêt, émettre obligations et bons de tout type, certificats, actions, warrants et dettes ou tout type de titres de participation, (ii) prêter les produits résultant de tous emprunts ou émettre des titres participatifs en faveur de ses filiales, ses sociétés affiliées, ou de toute autre société, (iii) consentir des garanties, nantir, accorder des hypothèques ou tout autre type de sûretés réelles sur tout ou partie de ses actifs.

3.5. En vue de réaliser son objet social ou de faciliter son accomplissement, la Société peut contracter, exécuter et réaliser tout swaps, instruments à terme (futures), produits dérivés, options, rachats, prêt-emprunts de titres et toutes opérations similaires, et employer toutes les techniques et instruments à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux opérations de crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et contre tous les autres risques.

3.6. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments, au sein de la Société (chacun un Compartiment), chaque compartiment correspondant à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, conformément à ce qu'il est prévu ci-après dans les présents Statuts.

3.7. La Société peut d'une façon générale s'impliquer dans toute activité et effectuer toutes les opérations qui sont ou peuvent être utiles à la réalisation de son objet social, l'énumération ci-dessus n'étant en aucune façon restrictive.

3.8. Les créances et autres biens de la Société peuvent uniquement être cédés ou transférés conformément aux termes des titres émis pour financer l'acquisition de ces créances et autres biens.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de banqueroute ou autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des articles 7et16 ci-après, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales à des tiers pour cause de décès doit être approuvée par les associés représentant au moins les trois quarts des droits détenus par les associés survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social et pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition qu'elle ait suffisamment de réserves disponibles à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments. Chaque Compartiment, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

7.2. Entre associés et créanciers, chaque Compartiment de la société doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique du conseil de gérance ayant créé le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à l'actif d'un Compartiment.

7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance ayant créé un Compartiment spécifique, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre toute autre décision affectant directement les droits des associés ou des créanciers, lesquels droits se rattachent à un tel Compartiment, sans l'accord préalable des associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.

7.4 Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 19 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des créanciers d'un compartiment spécifique est requis, les exigences de majorité exposées soit dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant ce Compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, sont applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) (ad nutum) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à un ou plusieurs associés sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant, soit après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux heures et au lieu indiqués dans un agenda adopté au préalable par le conseil de gérance.

10.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin que ce dernier le représente à toute réunion du conseil de gérance.

10.5 Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans un procès verbal, qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et engageront la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue.

Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 11. Représentation.

11.1. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature unique de tout gérant de la Société.

11.2. Lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

11.3. La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi sur les Sociétés.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique doivent être inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13.2. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit et exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

13.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées lors d'assemblées générales extraordinaires des associés.

13.4. Chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de votes

14.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés sur demande émanant des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.2. Il sera donné à tous les associés une convocation écrite de toute assemblée générale des associés au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion.

14.3. Les assemblées générales extraordinaires des associés seront tenues au lieu et heure indiqués dans la convocation.

14.4. L'assemblée générale des associés pourra être tenue sans convocation préalable, si tous les associés sont présents ou représentés et considèrent qu'ils ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion.

14.5. Un associé peut donner une procuration à un autre personne (qui ne doit pas nécessairement être associé) afin que cette dernière le représente à toute assemblée générale des associés.

14.6. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par une lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

14.8. Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation des engagements des associés dans la Société nécessitent l'accord unanime des associés.

Art. 15. Assemblée générale des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé.

15.1. Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment.

15.2. Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

15.3. Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales de détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé ou décidant de la liquidation d'un tel Compartiment sont soumises à l'approbation des détenteurs de parts représentant au moins les trois quarts des parts de ce Compartiment.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Les comptes annuels et Assemblée générale des associés.

16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit préparer un bilan et les compte des pertes et profits, ainsi qu'un inventaire reprenant les valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (le cas échéant) et des associés à l'égard des tiers.

16.3. Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés), le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat pour chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris les plus-values, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés.

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment ou seront affectés autrement, de manière raisonnable, suivant décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

16.4. Chaque associé peut examiner l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes, le cas échéant, au siège social de la Société. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes ne peuvent être examinés par les associés que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée en vue d'approuver ces documents.

16.5. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00, à condition que ce jour soit un jour ouvrable à Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

16.6. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra à l'endroit et l'heure indiquée dans l'avis de convocation. Le bilan et le compte des pertes et profits sera approuvé par résolution circulaire ou lors de l'assemblée générale annuelle endéans les six (6) mois à partir de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. Les comptes de la Société seront audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) désigné par le gérant unique ou le conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation.

17.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le nombre, la rémunération et la durée du mandat de chaque réviseur d'entreprise.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société seront prélevés et affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés déterminera les modalités de règlement du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra affecter ce solde au paiement d'un dividende, transférer ce solde sur un compte de réserves ou le reporter.

18.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont dressés par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires démontrent que des profits et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en prenant en compte les actifs de la société; et

(v) lorsque les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin d'assurer la liquidation et fixera leurs nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions spéciales

Art. 20. Article 64 de la Loi sur la Titrisation.

20.1. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne pas assigner en faillite la Société et de ne pas requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou procédure de réorganisation contre la Société.

20.2. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne faire saisir aucun actif de la Société, sans qu'il y ait lieu de distinguer si cet actif appartient au Compartiment dans lequel l'associé, l'investisseur ou le créancier ou cette autre partie a investi ou a des droits contractuels contre la Société ou un autre Compartiment.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Divers.

21.1. Les convocations et communications sont faites, ou il y est renoncé, et les résolutions circulaires sont prouvées par écrit, par télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

21.2. Les procurations sont données par l'un quelconque des moyens décrits ci-dessus. Les procurations concernant les réunions du conseil de gérance peuvent également être données selon toutes conditions que le conseil de gérance acceptera.

21.3. Les signatures peuvent être manuscrites ou électroniques, pourvu que les signatures sous forme électronique remplissent toutes les exigences légales pour être considérées comme équivalentes aux signatures manuscrites.

21.4. Tous les points non expressément prévus par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés, et, sous réserve de toute disposition impérative de la Loi sur les Sociétés, avec tout contrat signé par les associés de temps à autre.

Disposition transitoire

La premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Sur quoi,

"D. E. Shaw Alkali Portfolios, L.L.C.", pré-nommée et représentée tel que décrit ci-dessus, souscrit à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) se trouve à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Estimation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à quatre mille euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Godfrey ABEL, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; et

b) "D. E. Shaw Alkali Portfolios, L.L.C.", une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street,

Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès de la Division des Sociétés du Delaware, sous le numéro 5141942.

2. La personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société pour une durée indéterminée:

"Ernst & Young S.A.", une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

3. Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16812. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012166465/662.

(120221001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

IV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.054.

Suite à sa radiation en date du 17 octobre 2011, le réviseur d'entreprises agréé KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été remplacé par KPMG Luxembourg, ayant également son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Par résolutions signées en date du 7 décembre 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, précité, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170796/16.

(120224875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

IV Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170797/9.

(120225884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

J.P. Morgan Specialist Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.450.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2012

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Trevor C. Ash, Monsieur Jean Frijns et Monsieur Nicolas Deblauwe en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2013.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative en date du 19 décembre 2012, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2013.

Au 19 décembre 2012, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- M. Trevor C. Ash
- M. Jean Frijns
- M. Nicolas Deblauwe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

J.P. Morgan Specialist Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012170798/26.

(120225078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 12, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012170812/11.

(120225718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012170813/11.

(120225717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 22, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012170814/11.

(120225716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 24, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012170815/11.

(120225864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012170816/11.

(120225720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Art of Intelligence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.884.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Mrs. Irina SOSHNIKOVA, housewife, born in Moscow region, Krasnozavodsk, (Russia), on February 25, 1982, residing in RU-194044 Moscow region, Krasnozavodsk, 50 years of October str. 3, 406, (Russia);

2. Mr. Dmitry STEPANOV, general director of the company IS-NNZ OOO, born in at Nizhny Novgorod region, Dzerzinsk (Russia), on January 19, 1975, residing in RU-606037 Nizhny Novgorod region, Dzerzinsk, Petrisheva str. 27B, 33 (Russia); and

3. Mr. Sergei MOSUNOV, general director of the company "M.Global" - Mosunov & Partners financial company, born in Kansk, Krasnoyarsky Kray (Russia), on July 10, 1986, residing in RU-603022 Nizhniy Novgorod, Gagarina str. 21, 57 (Russia).

All are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of three proxies given under private seal; the said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Art of Intelligence S.ar.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 172884, has been incorporated by deed of the undersigned notary on November 19, 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing persons are the sole current partners (the "Partners") of the Company and that they have taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Partners decide to increase the subscribed capital by thirteen million Euros (13,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) to thirteen million and twelve thousand five hundred Euros (13,012,500.- EUR), by the creation and issue of thirteen million (13,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

With the agreement of all the Partners, the thirteen million (13,000,000) new shares have been subscribed as follows:

- by Mrs. Irina SOSHNIKOVA, prenamed and represented as stated before, up to 6,500,000 shares (the Subscriber 1); and

- by Mr. Dmitry STEPANOV, prenamed and represented as stated before, up to 6,500,000 shares (the Subscriber 2), (the Subscribers 1 and 2 being hereinafter referred to as the "Subscribers"), and have been fully paid up as follows:

* for the Subscriber 1, by a contribution in kind of her unrealized shares, representing 50% of the share capital of the limited liability company governed by the laws of Russia "Limited Liability Company "Intelligent systems NN"", in abbreviation "LLC "Intelligent systems NN"", established and having its registered office in office 103, 5 "B", Budenngo str.,

Dzerzhinsk, Nizhny Novgorod region, 606024, registered under the OKPO code (Russian National Classifier of Business and Organisations) 65783295, (the Contribution 1);

* for the Subscriber 2, by a contribution in kind of his unrealized shares, representing 50% of the share capital of the company "Limited Liability Company "Intelligent systems NN"", predesignated, (the Contribution 2);
(the Contributions 1 and 2 being hereinafter referred to as the "Contributions").

Evaluation of the total contributions in kind

The value of the Contributions is valued at thirteen million Euros (13,000,000.- EUR).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the Contributions has been given to the undersigned notary by a certificate issued by the management of "Limited Liability Company "Intelligent systems NN"" on December 3, 2012, on the value of the contributed shares, confirmed by a certificate of the Company's manager on December 3, 2012.

The said certificates, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Effective implementation of the contribution

The aforesaid Subscribers declare:

- that all the shares are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares;
- that they are the sole full owners of the contributed shares and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- that the Contributions of the contributed shares are effective as of today without qualification;
- that all further formalities are in course in Russia in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Partners decide to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 6. (First paragraph).** The Company's issued corporate capital is fixed at thirteen million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 13,012,500.-) represented by thirteen million and twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Irina SOSHIKOVA, femme au foyer, née à Krasnozavodsk (Russie), le 25 février 1982, demeurant à RU-194044 Moscow region, Krasnozavodsk, 50 years of October str. 3, 406, (Russie);

2. Monsieur Dmitry STEPANOV, directeur général de la société IS-NNZ OOO, né à Nizhny Novgorod region, Dzerzhinsk (Russie), le 19 janvier 1975, demeurant à RU-606037 Nizhny Novgorod region, Dzerzhinsk, Petrisheva str. 27B, 33 (Russie); et

3. Monsieur Sergei MOSUNOV, directeur général de la société "M.Global" - Mosunov & Partners financial company, né à Kansk, Krasnoyarsky Kray (Russie), le 10 juillet 1986, demeurant à RU-603022 Nizhniy Novgorod, Gagarina str. 21, 57 (Russie).

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Art of Intelligence S.à.r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172884, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de treize millions d'euros (13.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à treize millions et douze mille cinq cents euros (13.012.500,- EUR) par l'émission de treize millions (13.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Avec l'agrément de tous les associés, les treize millions (13.000.000) de nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- par Madame Irina SOSHIKOVA, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, à concurrence de 6.500.000 parts sociales (le Souscripteur 1); et

- par Monsieur Dmitry STEPANOV, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, à concurrence de 6.500.000 parts sociales (le Souscripteur 2);

(les Souscripteurs 1 et 2 étant ci-après désignés les "Souscripteurs"), et ont été libérées entièrement comme suit:

* pour le Souscripteur 1, par un apport en nature de ses parts sociales non-matérialisées, représentant 50% du capital social de la société à responsabilité limitée régie par les lois de Russie "Limited Liability Company "Intelligent systems NN"", en abrégé "LLC "Intelligent systems NN"", établie et ayant son siège social à office 103, 5 "B", Budennogo str., Dzerzhinsk, Nizhny Novgorod region, 606024, inscrite sous le code OKPO (Russian National Classifier of Business and Organisations) 65783295, (l'Apport 1);

* pour le Souscripteur 2, par un apport en nature de ses parts sociales non-matérialisées, représentant 50% du capital social de la société "Limited Liability Company "Intelligent systems NN"", prédésignée, (l'Apport 2);

(les Apports 1 et 2 étant ci-après désignés les "Apports").

Evaluation de l'apport en nature total

La valeur totale des Apports est estimée à treize millions d'euros (13.000.000,-EUR).

Preuve de la valeur et de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence et la valeur des Apports est fournie au notaire soussigné par un certificat émis par la gérance de "Limited Liability Company "Intelligent systems NN"" du 3 décembre 2012, relatif à la valeur des parts sociales apportées, confirmée par un certificat du gérant de la Société du 3 décembre 2012.

Lesdits certificats signés "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Les Souscripteurs déclarent:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- qu'ils sont les uniques propriétaires des parts sociales apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que les Apports des parts sociales apportées sont effectifs sans réserve à partir d'aujourd'hui;
- que toutes autres formalités sont en cours de réalisation en Russie, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à treize millions et douze mille cinq cents euros (EUR 13.012.500,-) représenté par treize millions et douze mille cinq cents (13.012.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166477/167.

(120220754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Khajuraho Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 169.117.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170828/9.

(120225946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Kilwinning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170829/10.

(120225510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Kim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 18, Lotissement des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 108.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170830/9.

(120225149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Kimura Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 122.659.

EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 28 décembre 2012 la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Michaël Zianveni et Sébastien Gravière, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012170831/12.

(120225592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Kinnevik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 64.958.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2011 suivant dépôt L120093001 a été rectifié et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012170832/11.

(120225713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Kinnevik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 64.958.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Stelar S.A. tenue extraordinairement à Luxembourg, le 28 décembre 2012 à midi

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale de la Société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société KINNEVIK S.A., avec effet au 21 décembre 2012 (date de clôture des comptes de liquidation) et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au siège social à savoir 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L - 2324 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Mandataire

Référence de publication: 2012170833/16.

(120225727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

La Croisette Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 octobre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Benoît de Froidmont, 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170850/16.

(120225039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.
